

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 26 novembre 2024
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 26 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Capacités d'accueil MMOPK pour 2025-2026

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il s'agit des capacités d'accueil MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie Premier Cycle de 2025-2026.

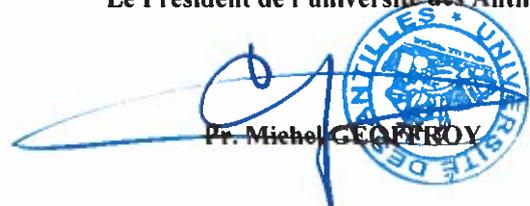
Résultat du vote	Membres en exercice	61
	Nombre de membres présents ou représentés	42
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	42

Avis : FAVORABLE

Les capacités d'accueil MMOPK pour l'année 2025-2026 conformément à l'annexe, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 novembre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Capacités d'accueil MMOPK 2025/2026
(Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie)

Capacités d'accueil Filières MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie Premier Cycle <u>ANTILLES</u>								
NUMERUS	PASS	LAS1	LAS2	LAS3	Total LAS	Total PASS/LAS	PASSERELLE (>= 5%)	Total Capacités d'accueil MMOPK 2025/2026
Médecine	101	20	40	30	90	191	11	202
Maïeutique	9	2	4	3	9	18	3	21
Odontologie	7	2	3	2	7	14		14
Pharmacie	4	1	1	1	3	7		7
Kiné	8	2	3	3	8	16		16